

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XV,

et II.

Montréal, Janvier-Février 1909.

50 cts par an.

NOUVEAUX CONCOURS

Nous attirons l'attention des sociétaires sur l'arrêté du Bureau Exécutif, publié dans une autre colonne et instituant un nouveau concours qui commencera le 1er février pour se terminer le 30 avril prochain.

Les récompenses offertes sont splendides et comme la durée du concours n'est que de 90 jours, il faut commencer à recruter sans retard. Ce sont ceux qui se seront mis à la tâche le plus tôt qui auront chance de prendre rang parmi les vainqueurs. Ne lambinez donc point; décidez immédiatement de vous mettre à l'oeuvre et allez.

CHANGEMENT DE TOILETTE

Avec le présent numéro, la revue officielle de l'Alliance Nationale, change de toilette. Elle abandonne la couverture rose et le format octavo qu'elle avait adoptés, il y a quatorze ans, pour prendre l'aspect actuel. Ce changement a été provoqué par une décision du conseil général qui, lors de sa dernière session, avait recommandé une modification dans ce sens. Telle qu'elle est, sous son nouveau format, la revue contiendra autant de matières qu'auparavant et nous nous efforçons de lui conserver toutes les rubriques estimées par les lecteurs.

Nous profitons de la circonstance pour demander à tous ceux qui veulent le bien de notre association de recommander la lecture de la revue.

Nulle circonstance ne sera plus propice pour cela que les séances au cours desquelles on annoncera l'ouverture du prochain concours. Qu'on fasse donc comprendre aux sociétaires l'importance qu'il y a pour eux de recevoir la revue régulièrement et de la lire: d'abord, pour se tenir au courant de ce qui se fait dans l'association en général; ensuite, pour y puiser des arguments qui permettront d'enrôler de nouvelles recrues; enfin, pour qu'on ait l'occasion de se rappeler, chaque mois, qu'on appartient à une des plus belles et des plus progressives mutualités canadiennes-françaises. Cela servira à vous faire songer que vous avez non seulement le devoir de vous tenir en règle avec votre association, mais encore celui de propager ses idées tout en faisant connaître l'oeuvre admirable qu'elle accomplit parmi les nôtres.

La revue de l'Alliance Nationale, c'est un objet peu encombrant, qui vient chaque mois causer avec vous d'un sujet que vous aimez: la mutualité; faites-lui bon accueil, accordez-lui votre coopération et vous ajouterez à son influence et à l'utilité incontestable de son rôle.

"Coolie" est le mot hindou pour journalier, homme de peine.

L'Épargne Populaire et nos Institutions de Prévoyance

Nous reproduisons les principales parties de l'article suivant publié par l'"Action Sociale." Il en est peu de notre temps qui rivalisent avec elle d'importance. Partout en Europe, en Amérique, les questions ouvrières font le sujet de débats animés, parfois irritants. Elle a été examinée, étudiée, débattue, sous un grand nombre d'aspects et nombreuses ont été les solutions proposées.

Causons pendant quelques instants de l'épargne populaire. C'est une question d'un haut intérêt. Il en est peu de notre temps qui rivalisent avec elle d'importance. Partout en Europe, en Amérique, les questions ouvrières font le sujet de débats animés, parfois irritants. Elle a été examinée, étudiée, débattue, sous un grand nombre d'aspects et nombreuses ont été les solutions proposées.

Nos Sociétaires Distingués



HON. JÉRÉMIE L. DÉCARIE,
Ministre de l'Agriculture

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une revue rétrospective des discussions qui ont été soulevées autour de cette question sociale, nous tenons seulement à signaler en passant l'importance qu'a pris dans l'esprit des peuples modernes la question de l'épargne populaire, car, toutes ces discussions, en dernière analyse, sont résumées par ces mots: Favoriser l'épargne populaire. Lorsque certains disent: faisons disparaître le plus grand nombre possible d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, c'est encore au fond une manière de dire: faisons le meilleur emploi possible des épargnes du peuple. Tout le monde reconnaît qu'il est de la plus haute importance d'améliorer la condition sociale de l'ouvrier de l'usine et des champs.

Beaucoup peut être fait dans ce sens par une sage diffusion des idées de prévoyance et d'économie. Il est indubitable que le nombre des pauvres, qui est considérable dans nos

vies—est généralement le résultat de l'imprévoyance. On ne veut pas s'imposer de sacrifices. Dans le temps de prospérité, on ne songe pas que des jours d'adversité viendront et qu'il serait prudent de mettre de côté une partie du produit de son travail pour être en mesure de faire face plus tard aux nécessités et conditions pénibles qui se présenteront. On veut jouir et jouir sans retard et pour atteindre ce but, grand nombre de familles dilapident leurs ressources et leurs revenus. Les classes ouvrières seraient riches, dans les conditions sociales actuelles, si elles savaient toujours faire un sage emploi de leurs ressources. C'est le point difficile. Tous les hommes n'ont pas les aptitudes égales pour aimer et pratiquer l'économie et faire fructifier leurs épargnes.

Dans notre peuple, lorsqu'il s'agit d'un travail manuel difficile, qui demande de l'habileté et de la constance dans l'effort on rencontre fréquemment des ouvriers qui prennent place au premier rang et se procurent ainsi un revenu appréciable, considérable même. Mais trop souvent, lorsqu'il s'agit de faire emploi de cet argent, ils semblent manquer de prévoyance. Peut-être en certains cas, la femme n'a-t-elle pas été formée, dans sa jeunesse, à la pratique de la petite économie et des qualités qui font la bonne ménagère, ou bien l'ouvrier lui-même, en dehors de ses aptitudes au travail, sera-t-il d'une légèreté déplorable? En tout cas trop nombreux sont les ménages qui sont toujours à bout de ressources, même dans les temps de prospérité,—que ce soit par le fait de l'époux ou par celui de sa femme ou par leurs fautes communes. Et pourtant, ils élèvent des enfants et leurs besoins accroissent constamment. Qu'advient-il de cette famille aux jours d'adversité?

Ce problème n'est pas nouveau. De tout temps il s'est posé aux hommes prévoyants qui se sont préoccupés non seulement du bien-être de ceux qui leur sont attachés par les liens du sang mais aussi de la grande famille populaire, et il a surgi, à différentes époques, des institutions de prévoyance sociale, de nature à favoriser l'épargne chez le peuple.

Nous avons dans notre pays, à l'heure actuelle, plusieurs institutions de ce genre, telles les caisses ou banques d'épargne, bien qu'elles aient un caractère commercial. Ces institutions reçoivent des économies qu'elles favorisent, d'abord en accordant aux déposants une rémunération ou un intérêt annuel sur les sommes ainsi déposées et, en second lieu, en rendant la dépense de ces économies plus difficile par le fait qu'elles ne sont pas constamment sous la main.

Il y a incontestablement beaucoup d'autres moyens employés par les prévoyants, les plus économes et les mieux doués au point de vue administratif, pour se constituer un patrimoine et se procurer l'aisance, mais, en général, l'épargne populaire s'accumule par la petite éco-

nomie, réalisée de jour en jour, de mois en mois, d'année en année

Aussi longtemps qu'un chef de famille laborieux et prévoyant jouit d'une bonne santé et peut faire un travail rémunérateur, il est presque toujours en état, avec l'aide très puissante d'une compagne clairvoyante et économe—s'il n'y a pas de circonstances exceptionnelles qui l'en empêchent—de se créer un petit pécule et même, dans certains cas, d'arriver à l'aisance. Pour cela, comme nous venons de le dire, il y a une condition absolument nécessaire; c'est qu'il jouisse d'une bonne santé. Car, enfin, si la maladie l'empêche de vaquer à son travail ou de suivre ses affaires pendant de longs mois et même de longues années, il sera bien forcé d'avoir recours aux économies accumulées. Et Dieu sait si les maladies, surtout les longues maladies, ont un effet désastreux sur l'épargne populaire. Si la maladie a des effets déplorables sur le patrimoine familial, quel n'est pas le résultat lorsque la mort vient frapper le chef de famille même. Lorsque le père disparaît, après avoir dépensé ses économies et s'être endetté, laissant une veuve et des enfants encore jeunes, quel n'est pas la situation pénible de sa famille? Qui n'a été témoin de la situation navrante qui n'est faite en semblables circonstances aux familles incapables de se pourvoir!

N'y aurait-il rien à faire pour venir en aide aux classes laborieuses en semblable occurrence?

Depuis longtemps dans les sociétés chrétiennes, on a songé à ces questions et en remontant le cours des âges, on trouve qu'il a existé dans l'ancienne France et dans la vieille Europe, des institutions de prévoyance et de secours mutuels fondées par les classes populaires elles-mêmes, à l'ombre de l'Eglise. Il est vrai qu'à l'époque de la révolution française ces institutions ont été supprimées en France avec beaucoup d'autres, mais elles ont repris naissance, il y a au-delà de soixante ans et se sont développées graduellement. En Angleterre, des sociétés similaires de secours mutuels existent, dans leur forme actuelle, depuis au-delà d'un siècle.

La dernière moitié du dix-neuvième siècle a vu un certain nombre de ces institutions se fonder en notre pays. Elles n'ont pas toutes été parfaites dès leur naissance,—il en a été de même en Europe—elles n'ont pas été établies à leur fondation sur des bases scientifiques. C'est le sort de toutes les institutions humaines, à leur début. Mais ces institutions, étant bonnes en elles-mêmes, se sont développées et perfectionnées et elles continuent de se perfectionner.

Les sociétés de secours mutuels jouent, en effet, un grand rôle dans la question de l'accumulation de l'épargne populaire, qu'elles favorisent à un haut degré, à plus d'un titre. Qu'il nous suffise, pour le moment, de dire que la société de secours mutuels, bien organisée et bien administrée, est une des institutions les plus parfaites pour développer et favoriser l'économie populaire. En effet, elle accumule les petites économies qui lui sont versées périodiquement par les travailleurs et les fait fructifier en les replaçant à un taux d'intérêt généralement plus élevé que celui payé par les banques à leurs déposants. Elle assure au jeune ménage,—avant qu'il ait eu le temps de s'accumuler des économies considérables—un capital qui est d'une importance inappré-

ciable au cas de décès de son chef et des ressources particulières pour la subsistance de sa famille, lorsqu'il est cloué à son chevet par la maladie.

Dans toutes les autres formes de l'épargne, —quelqu'avantageuse et admirables qu'elles soient—la famille est exposée à voir ses économies sombrer et son avenir se briser par les longues maladies ou la mort de son chef, si ces déplorables événements se produisent avant qu'elle soit arrivée au port de la fortune. (A suivre)

L. J. D. P.

L'HYGIENE DE LA BOUCHE

A quoi servent les dents?

Non simplement comme ornement. Leur but principal est de préparer la nourriture pour l'estomac,—de triturer l'aliment et de le mélanger avec la salive. Un aliment qui n'est pas maché par les dents cause l'indigestion et la constipation.

Combien de temps doivent durer les dents? Jusqu'à la fin de la vie. Comment les perdons-nous? Par la carie et le détachement. Quelle est la cause de la carie dentaire? Des morceaux de nourriture et de sucre qui collent aux dents; aussi une mauvaise état de santé.

Où demeure les morceaux de nourriture? Sur les bords des gencives entre les dents et dans les crevasses de la surface des dents. Peut-on se prémunir contre la carie dentaire?

Oui. Comment? En nettoyant les dents avec une brosse à dents, poudre dentifrice et de l'eau et en faisant attention à la santé générale.

ENCYCLOPEDIE

Le premier traité de commerce conclu par la Grande-Bretagne le fut avec les Flamands en 1272.

* * *

Le premier canon était en bois et il servit pour la première fois—en France—en 1338.

* * *

L'huitre est douée d'une puissance extraordinaire. Pour avoir le plaisir de savourer la délicatesse de sa chair, nous sommes obligés de développer et d'user une force équivalente à treize cents fois son poids quand nous l'ouvrons.

* * *

Il n'y a pas encore 400 ans que nous imitions les sauvages en aspirant la fumée de tabac dans un tube. Longtemps, la pipe fut considérée comme grossière, malgré que des gens très illustres s'en fussent déclarés les adeptes. Le duc de Richelieu, ancien ministre de Louis XVIII, en avait une collection qui fut estimée à \$20,000.

CONCOURS DE RECRUTEMENT

Du 1er février au 30 avril 1909 inclusivement

Arrêté du Bureau Exécutif

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1er, de février et se terminera le 30 avril 1909.

Droits d'Entrée

Table with 2 columns: Amount and Description. Art. 1.—(a) Les droits d'entrée sont: \$50.00 pour certificat de participation de \$500.00, 1.00 " " " " 1000.00, 2.00 " " " " 2000.00, 3.00 " " " " 3000.00.

(b) L'honoraire d'examen médical doit être payé au médecin-examineur par le candidat au taux fixé par les statuts, art. 152.

(c) Le droit d'inscription à la caisse centrale des malades est supprimé.

Récompenses offertes par le bureau exécutif Aux Membres

Art. 2.—1°. \$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis membre durant le concours et qui aura payé les contributions de deux mois au moins.

Prix d'Honneur

En outre des \$2.00 mentionnées au paragraphe 1, du présent article, les prix supplémentaires suivants seront accordés:

- 1°. (a) Au proposeur du plus grand nombre de membres, dans toute la société (au moins 50), une montre en or; (b) Au proposeur du plus grand nombre de membres, dans sa division, (au moins 35), une montre en argent; (c) A tout proposeur de 25 membres, une bague en or aux armes de la société; (d) A tout proposeur de 20 membres, une chaîne de montre en or. (e) A tout proposeur de 15 membres, de boutons de manchettes en or, aux armes de la société. (f) A tout proposeur de 10 membres, un loquet en or, aux armes de la société. (g) A tout proposeur de 5 membres, une épingle à cravate en or aux armes de la société.

(h) Pour mériter les prix mentionnés dans cet arrêté il faudra que tout proposeur ait présenté et fait admettre ses candidats dans un cercle auquel il appartient.

(i) Ne seront comptés pour l'adjudication des prix d'honneur que les membres qui auront acquitté deux mois de contribution avant le premier juillet 1909, lesquelles contributions devront avoir été transmises au Conseil Général par le rapport mensuel de juillet 1909.

- (j) 1°. Le membre qui aura obtenu le prix mentionné à l'alinéa (a) du 2ème paragraphe du présent article, n'aura pas droit aux prix mentionnés aux alinéas b, c, d, e, f, g. 2°. Ceux qui auront gagné le prix mentionné à l'alinéa (b) 2ème paragraphe du présent article, n'auront pas non plus droit aux prix mentionnés dans les alinéas c, d, e, f, et g.

Aux Cercles et aux Bureaux de Perception

Art. 3.—(a) Une bannière aux armes de la société, au cercle ou au bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres dans sa division, (au moins 50.)

(b) Un drapeau en soie aux armes de la société sur lequel sera inscrit en lettres d'or le nom du cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres, après le premier dans sa division (au moins 35).

(c) Un étendard aux armes de la société au cercle ou au bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres, après le deuxième dans sa division (au moins 20).

(d) Un f... cercle ou a... fait admettr... bres, après... moins 15). (e) U... le ou au... admettre le... après le qua... (6). Composi... Art. 4.—1... reaux de pe... és suivante... Montréal, Q... vières, Sher... St-Louis, M... nier. Seconde... reaux de pe... titué en del... mentionnés... sont ensemb... vision. Art. 5.—N... tion des pri... nis définitiv... lesquels le C... ontribution... mensuel de j... Art. 6.—L... reaux de p... grégés par... ous l'effet c... Art. 7.—U... perception (C... omité de su... concours ain... Art. 8.—L... punérés par... art au conc... ux ne seron... e cercles. Art. 9.—L... eption devr... rapport déta... nus dans c... rénomés des... oms des pr... ansmis au... rapports et... avant le 29... pourront être... Combats et b... gais ou c... 1009—Champ... troupe... du lac... 1010—Champ... 1044—Maison... Montréal... 1052—Près de... homme... bre de 3... 1086—Denon... 1086—Le Mo... Monsipi... Baie d'... 1089—DuLuth... Deux-M...

(d) Un fanion aux armes de la société au cercle ou au bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres, après le troisième dans sa division (au moins 15).

(e) Une série d'insignes d'officiers au cercle ou au bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres, après le quatrième dans sa division (au moins 10).

Composition des Divisions de Concours

Art. 4.—*1ère division.*—Les cercles ou bureaux de perception dans les villes et les cités suivantes concourent ensemble, savoir: Montréal, Québec, Woonsocket, R.I., Trois-Rivières, Sherbrooke, Lévis, St-Hyacinthe, Hull, St-Louis, Maisonneuve, Lachine et Delorimier.

Seconde division.—Tous les cercles ou bureaux de perception dont le siège d'affaires est situé en dehors des limites des cités et villes mentionnées dans la première division concourent ensemble et formeront la deuxième division.

Art. 5.—Ne seront comptés pour l'adjudication des prix de cercles que les membres admis définitivement pendant le concours pour lesquels le Conseil Général aura deux mois de contribution pas plus tard que par le rapport mensuel de juillet 1909.

Art. 6.—Les fondateurs de cercles ou bureaux de perception ainsi que les membres agrégés par lettre de sortie ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté.

Art. 7.—Un cercle ainsi qu'un bureau de perception (en assemblée générale ou par son comité de surveillance) pourra se déclarer hors concours ainsi que ses membres pour obtenir d'autres avantages particuliers.

Art. 8.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la société ne pourront prendre part au concours et les membres recrutés par eux ne seront non plus comptés pour les prix des cercles.

Art. 9.—Les cercles et les bureaux de perception devront faire au Bureau Exécutif un rapport détaillé des résultats qu'ils auront obtenus dans ce concours, spécifiant les noms et surnoms des candidats admis, ainsi que les noms des proposeurs. Ce rapport devra être transmis au Secrétaire Général ainsi que les rapports et remises mensuelles de juillet, avant le 29 juillet 1909, à défaut de quoi ils pourront être déclarés hors concours.

Combats et batailles remportés par des Français ou des Canadiens-Français dans l'Amérique du Nord

1609—Champlain et deux Français mettent une troupe d'Iroquois en fuite sur les bords du lac Champlain.

1610—Champlain défait les Iroquois près de Sorel.

1644—Maisonneuve repousse les Iroquois à Montréal.

1652—Près de Montréal, le Major Clossé et 34 hommes repoussent les Iroquois au nombre de 200.

1686—Denonville défait les Sénécas.

1686—Le Moyne d'Iberville s'empare des forts Monsipi, Rupert et Quitquitouane, à la Baie d'Hudson.

1689—DuLuth défait les Iroquois au lac des Deux-Montagnes.

1690—A Beauport, 300 Canadiens tiennent en échec le Major Walley à la tête de 1300 hommes.

1690—D'Ailleboust de Mantet et Le Moyne de Ste-Hélène battent les Anglais à Corlar (Schenectady); Hertel de Rouville en fait autant à Salmon Falls ainsi que M. de Portneuf à Casco (Portland Me.)

1691—Mr. de Varennes met le Major Schuyler en déroute à Laprairie.

1694—M. de Villieu ravage plusieurs établissements anglais dans le New-Hampshire.

1694—Le Moyne d'Iberville avec 1200 Canadiens pénètre dans le Fort Nelson à la Baie d'Hudson.

1696—Le Moyne d'Iberville s'empare de Pémaquid et de St-Jean de Terre neuve.

1697—Le Moyne d'Iberville remporte un combat naval à la Baie d'Hudson et reprend le Fort Nelson.

1704—Hertel de Rouville détruit les établissements anglais de Deerfield et de Haverhill.

1707—M. de Subercase repousse deux fois, à Port Royal, une formidable attaque des Américains bien qu'il n'eut qu'un fort délabré.

1709—M. St-Ovide s'empare des trois forts qui défendaient St-Jean de Terre neuve.

1727—Mr. de Ligneris fait une expédition heureuse contre les Outagamis.

1747—Victoire de Coulon de Villiers et de ses 300 Canadiens sur le Colonel Noble, à Grand-Pré, en Acadie.

1754—Coulon de Villiers prend et détruit le fort Nécessité sur Washington et il venge l'assassinat de Jumonville.

1755—MM. de Beaujeu et Dumas battent le général Braddock à la Monongahéla.

1756—La Corne de St-Luc bat les Anglais au fort Lydius.

1756—Montcalm s'empare du fort d'Oswego défendu par Mercer.

1757—Montcalm s'empare du Fort William Henry défendu par Monroe.

1758—Montcalm remporte la bataille de Carillon ou Ticondéroga sur Abercomby.

1759—Les Anglais sont défaits à Montmorency.

1760—Lévis remporte la bataille de Ste-Foye sur Murray.

1775—Picoté de Belestre repousse l'armée américaine à St-Jean Qué.

1812—Frédéric Rolette à la tête de 6 hommes montés dans un canot, s'empare d'une goélette américaine ayant 5 officiers, et 33 soldats outre l'équipage. Cet acte étonnant d'audace eut lieu sur le lac Erié.

1813—Salaberry et 300 Canadiens font retrahir Hampton à la tête de 7,000 fantassins, 400 cavaliers et 12 canons, à Chateauguay.

1837—Les patriotes repoussent les Anglais à Chambly et à St-Denis.

Premiers ministres de la Province de Québec depuis la Confédération

Hon. P. J. O. Chauveau . . . 1867

Hon. Gédéon Ouimet . . . 1873

Hon. C. E. de Boucherville . . 1874

Sir Henry G. Joly de Lotbinière 1878

Sir J. A. Chapleau 1879

Hon. J. A. Mousseau 1882

Hon. J. J. Ross 1884

Hon. L. O. Taillon 1887

Hon. Honoré Mercier 1887

Hon. C. E. de Boucherville . . . 1891

Hon. L. O. Taillon 1892

Hon. E. J. Flynn 1895

Hon. F. G. Marchand 1897

Hon. S. N. Parent 1900

Hon. Lomer Gouin 1905

Lieutenants-Gouverneurs de la Province de Québec depuis la Confédération

Hon. Sir N. F. Belleau . . . 1867

Hon. René-Edouard Caron . . 1872

Hon. Luc Letellier de St-Just . 1876

Hon. Théodore Robitaille . . . 1879

Hon. L. F. R. Masson 1884

Hon. A. R. Angers 1887

Sir J. A. Chapleau 1892

Sir L. A. Jetté 1898

Sir C. A. P. Pelletier 1909

Pension aux Vieux Sociétaires

A M. L. J. D. Papineau, S. G.,

Alliance Nationale,

Monsieur,

J'ai reçu la somme de cinquante dollars, (\$50.00) que m'a versée le Conseil Général de l'Alliance Nationale pour pension du vieil âge.

J'apprécie hautement cet avantage que la société assure à ses membres et dont je bénéficie dans le moment. On m'informe que je suis le premier membre qui ait atteint sa soixante-dixième année dans l'Alliance Nationale et reçoit, sous forme de pension annuelle, partie de la somme assurée par son certificat de dotation.

C'est un plaisir pour moi, à plus d'un titre, de pouvoir bénéficier de cet avantage et vous voudrez bien faire part à mes confrères de l'Alliance Nationale de la satisfaction que j'éprouve pour la célérité que l'on a apportée à me verser cette pension, et de voir qu'un grand nombre de sociétaires qui en auront un plus grand besoin que moi, pourront, dans leurs vieux jours, recevoir une pension aussi appréciable.

Croyez-moi,

Votre dévoué,

Gervais B. Décary,

S. P. G.

I. Quesnel.

ACCUSES DE RECEPTION

Granby, 1er déc., 1908.

Mr. L. J. D. Papineau, Sec. Gen.

Alliance Nationale,

Montréal.

Monsieur,

Je m'empresse d'accuser réception de votre chèque de mille piastres (\$1,000.) montant complet de l'assurance de mon défunt mari, Georges Troie, dans votre excellente société l'Alliance Nationale. Je crois, de plus, de mon devoir de venir vous exprimer mes sentiments de profonde reconnaissance et de sincère gratitude, et vous prier d'être, dans ce sens, mon interprète auprès des membres de votre société.

Veillez agréer aussi l'expression de mes meilleurs remerciements, et me croire, avec considération,

Votre toute dévouée,

Dame Délia Bernier.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
"L'ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boite 2172
Téléphone Bell Main: 2255

OFFICIERS GÉNÉRAUX

S. G. Mgr P. BRUCHESI, Président Honoraire
M. Chan. G. GAUTHIER, Aumônier

Bureau: Exécutif

Les Arsène Lavallée C.R.,	Président Général
Jos. Coziant,	Anc. Prés. Général
A. G. H. Béique M.D.,	1er V.-Prés. Gén.
F. C. Laberge I.C.,	2em V.-Prés. Gén.
L. J. D. Papineau,	Secrétaire Général
A. St-Cyr,	Trésorier Général
Théo. Cypihot M.D.,	Médecin en Chef
S. Beaudin C.R.,	Av. seur Légal
Eug. H. Godin,	Directeur
Ernest Brossard,	Directeur
J. W. Michaud,	Directeur
L. O. Dauray N.P.,	Directeur
Frs Fautoux,	Directeur

Département d'Organisateurs et d'Inspecteurs
Chs Duquette, Inspecteur en Chef
Cam. Manceau, Inspecteur
G. H. Vaillancourt, Organisateur

Placements

A. ST-CYR, TRÉSURIER GÉNÉRAL
HEURES DU BUREAU: 11 1/2 A.M. A 12 1/2 P.M.

CA et LA

Le succès ne fait mauvaise mine qu'à ceux qui le fuient. Suivez-le il vous sourira.

* * *

Celui qui dit qu'il n'y a plus personne à recruter est sûrement celui qui ne s'est pas donné la peine de s'en occuper.

* * *

De même que l'intempérance est la mère de la laideur et de la difformité, ainsi la tempérance est la mère de la beauté.

* * *

Trouvez l'homme qui aime sa femme et ses enfants et vous aurez tôt fait d'en faire un mutualiste.

* * *

Pour être vraiment mutualiste il ne suffit pas d'appartenir à une société. Il faut en plus propager la mutualité.

* * *

Si la vie est un passage, sur ce passage au moins jetons des fleurs, disait Désaugiers. Et ces fleurs ce sont le travail, l'économie, la prévoyance. Le travail parce qu'il ennoblit l'homme; l'économie parce qu'elle le moralise et lui fait éviter des excès, la prévoyance parce qu'elle le porte à assurer le bien-être de ceux qui dépendent de lui.

* * *

Le plus humble mutualiste qui travaille pour le bien de sa société, vaut mieux que le plus superbe sociétaire qui ne songe qu'à lui.

* * *

Secouez votre apathie, sachez avoir de l'ambition.

* * *

Qu'est-ce qui vous soignera, qui achètera vos remèdes et qui nourrira votre famille pendant que vous serez malade? Qui est-ce qui

L'ALLIANCE NATIONALE

fera vivre votre femme, qui habillera et instruira vos enfants après votre mort et cela pour quelques dollars par année? La mutualité! Elle seule peut accomplir ce miracle.

* * *

Pourquoi devez-vous faire partie de l'Alliance Nationale? Parce que vous-même et vos familles trouverez dans cette association des secours et des avantages dont vous seriez privés dans l'isolement.

* * *

Vous voulez savoir où l'on peut faire du recrutement? Le champ est immense, aussi vaste que le nombre de Canadiens-Français, valides, catholiques et âgés de 18 à 55 ans.

* * *

Au lieu de se contenter de former de bonnes résolutions, mettons-nous à l'oeuvre et commençons pour tout de bon.

NOUVEAUX CERCLES

Notre-Dame des Neiges No. 319, institué à Montréal, comté d'Hochelaga, le 22 novembre 1908, par Chs Duquette, I.C., et organisé par J. E. Arnault.

Officiers

Chaplain, Rév. L. Perrault; Subs. P. G., Dr G. Demers; Prés. Delphis Lépine; Vice-Prés. J. D. W. Brisebois; S. A., Louis Groulx; S. F. Cyrille Gagnon; Trés., G. D. Bourret; Md., E. J. A. Charette; Comm., H. Groulx; Introd., Adolphe Théoret.

Cl. Duquette, No. 320, institué à Montréal est, le 24 novembre 1908, par L. A. Lavallée, Prés. Gén. organisé par J. E. Arnault.

Officiers:

Subs. P.G., Alex. Charette; Prés. Geo. Darveau; Vice-Prés. J. B. Nadeau; S. A., Omer Pariseau; S.F., Eug. Cardinal; Trés. Eug. Cardinal; Md. Ex., J. A. R. Larose; Comm. Ald. Vinet; Introduteur, Jos. Bayard.

Cl. D'Amour, No. 321, institué à Edmundston, comté de Madawaska, N.B., le 6 décembre 1908, par G. H. Vaillancourt, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

Officiers:

Chaplain, Rév. W. Conway; Subs. P. G., L. A. Dugal; Prés. J. B. Dickner; Vice-Prés. J. F. Lebel; S. A. R. N. Beaulieu; S. F. J. E. De Grâce; Trés. J. E. De Grâce; Md. Ex. P. H. Laporte; Comm. Ed. Ouellet; Introd. Léonide Gagner.

Nouveaux Bureaux de Perception

B. P. St-Vincent de Paul, No. 277 institué le 4 déc. 1908, à St-Vincent de Paul, comté Laval, par F. Francis Fautoux, et organisé par le Dr. J. L. Leprohon.

Comité de Surveillance: MM. J. W. Lévesque, président; A. Allaire et R. Larivée. Percepteur, J. G. Renault. Médecin xaminateur, T. Beaudoin.

B. P. Assomption, No. 278, institué à Grand Falls, N. B., comté de Victoria, N.B., le 17 décembre 1908, par G. H. Vaillancourt, R. P. G. et organisé par ce dernier.

Comité de Surveillance: MM. Chs. Rouleau, président; A. J. Martin et Nap. Turcotte.

Percepteur, J. B. Powers. Médecin-Examineur, C. B. Rouleau

B. P. St Léonard, No. 279, institué à Léonard, comté de Madawaska, N.B., le décembre 1908, par G. H. Vaillancourt, R. P. G., et organisé par ce dernier.

C. de S. MM. Béloni Clavette, président et Jos. Beaulieu et J. P. Lapointe. Percepteur, Jos Desjardins. Médecin-Examineur, L. I. Pelletier.

A TRAVERS LES CERCLES

Cercle Ville-Marie No 5

Un nombre considérable de membres assistaient à l'assemblée du cercle, tenue le 12 janvier 1909, au cours de laquelle, eurent lieu les élections annuelles, sous la présidence de Théo. Cypihot M. C. Le haut dignitaire prit de la circonstance pour adresser la parole et exprimer l'espoir que le cercle Ville-Marie ferait, cette année, un effort considérable pour augmenter son effectif. Ce qui lui fut promis aussitôt.

Vinrent ensuite, un goûter et des amusements divers, très appréciés, auxquels tous les membres prirent part et l'on se retira en chantant.

Cercle Frontenac No 172

L'assemblée du Cercle Frontenac, en date du 11 janvier dernier, a été marquée par une série d'événements si intéressants que nous croyons devoir la signaler spécialement. De grandes attractions étaient d'abord à l'ordre du jour: la présentation officielle d'un drapeau gagné dans un récent concours, puis les élections des officiers. Ces attractions avaient attirés un public nombreux.

L'élection des officiers se fit d'abord sous la présidence de Mr. L. J. D. Papineau, S. G. donna lieu à peu de changements, car le cercle possède des officiers modèles qu'il tient à conserver et même à récompenser, car aussitôt après l'élection, M. J. E. R. Arnault, S. P. G., présenta au président, M. J. O. Lachapelle, une bourse, en témoignage de la reconnaissance qu'on lui portait pour le zèle et le dévouement qu'il avait déployés. Très ému, le digne officier trouva, cependant, d'heureuses expressions pour remercier ses confrères.

M. le Président Général qui avait été tenu ailleurs par ses devoirs publics arriva alors pour procéder à l'installation des officiers et à la remise du drapeau. Son arrivée comme on peut croire, fut saluée d'applaudissements enthousiastes. Cette double cérémonie fut superbe et donna lieu à plusieurs éloquentes discours, en premier lieu par M. le Président Général, puis, par M. le Secrétaire Général, M. le Président du cl. M. Arnault, S. P. G., et M. C. Duquette, I. C. etc.

Au nombre des confrères, visiteurs, nous avons remarqué MM. Dalpé, Prés. du cl. Coziant, Lafontaine, Prés. du cl. Laurier, Mr. C. Duquette, I. C., M. J. B. Nadeau, Prés. A. Charrette, Sb. et E. Cardinal, S.F., du cl. Duquette; M. J. E. Arnault, organisateur, etc.

Il y eut chant et musique et l'assemblée se dispersa à une heure avancée. Le cercle Frontenac mérite les félicitations des cercles frères pour le beau travail de recrutement qu'il a fait et qui lui a valu l'honneur de recevoir une récompense aussi digne. Nul doute que ses officiers et ses membres se feront un devoir de porter leur drapeau à la victoire dans les combats pacifiques de la mutualité.

NOMINATIONS

Substitués

Le Président Général a nommé les confrères dont les noms suivent, ses substitués auprès de leur cercle respectif, savoir: Gustave Demers, M.D., cl. Notre-Dame des Neiges, No. 19; Alex. Charette, cl. Duquette, No. 320; A. Dugal, cl. D'Amour No. 321; P. Lacoste, cl. Loranger No 322; Guillaume St-Pierre, cl. St-Pierre No 8, Ant. Fortin, cl. St-Charles, No. 10; F. Blouin, cl. St-Valier, No. 20; N. S. Bourque, cl. Larocque No. 25; D. A. Daignault, cl. Salaberry, No. 34; Am. V. Robert, cl. Jacques-Cartier No. 49; J. E. Pilon, cl. Jeanne d'Arc, No. 53; O. Lafortune, cl. St-Georges, No. 69; Alb. Bratte, cl. St-Luc, No. 90; Alex. Davis, cl. Delorimier, No. 112; J. Groulx, cl. Verdun, No. 160; L. C. Forget, cl. Papineau, No. 177; Jean Morin, cl. St-Ours No. 208; Alb. Poirier, cl. Laurier No. 300; J. Latulippe, cl. St-Louis No 44; F. A. Lalle, N.P. cl. Notre-Dame de Hull, No. 64; Jacques, cl. Ste-Marie, No. 146; J. A. Lachêche, cl. Léon XIII No. 170.

Médecins-Examineurs

Le choix des médecins ci-après nommés a été ratifié par le Bureau Exécutif: J. A. Charette, cl. Notre-Dame des Neiges, No. 319; C. Rouleau, B. P. Assomption, No. 278; P. H. Bouchard, B. P. cl. D'Amour No. 321; T. Beaumont, B. P. St-Vincent de Paul, No. 277; L. I. Pelletier, B. P. St-Léonard, No. 279; M. P. P. Renaud, cl. Duquette, No. 320; E. Labelle, cl. Loranger No. 322; A. Desgrosseilliers, cl. Beauharnois No. 3; Henri Gatien, cl. Jacques-Cartier No. 49; J. E. Gagné, cl. Laurier, No. 10; J. E. Loberge, cl. Ste-Flavie No. 280.

RAPPORTS ANNUELS

Nous attirons de nouveau l'attention des cercles sur l'obligation où ils sont de transmettre ces rapports au Conseil Général au plus tard le 31 décembre de chaque année. Les comptes des cercles doivent être arrêtés au 31 décembre, et les Secrétaires-Financiers et Trésoriers ont dû déposer leur rapport à cette date et le transmettre à leurs cercles en duplicata dans les quinze premiers jours du mois. Un exemplaire doit être expédié au Conseil Général dès que le cercle aura disposé du rapport (art. 230 et au plus tard avant le 31 janvier). Il ne faut pas perdre de vue que les cercles en défaut encourront les pénalités édictées par l'article 321 des statuts.

ETAT FINANCIER

Au 30 novembre 1908

CAISSE DE DOTATION

Recettes

Balance au 31 octobre, 1908	844,975.67
Produits des contributions	17,122.55
Intérêts	511.73
Total	\$862,609.95

Déboursés

Par bénéficiaires et héritiers de feu	
" Omer Galand	500.00
" Joseph Gervais	1,000.00
" Albert Galipeau	1,000.00
" Philias Lizotte	1,000.00
" Damien Bouchard	1,000.00
" Théophile Montpetit	500.00
" Solime Pharaud	1,000.00
" Joseph Payette	1,000.00
" J. Damase Decelles	1,000.00
" Pierre Perrault	1,000.00
" J. Henri Collard	500.00
" Stanislas Thériault	500.00
" Henri Lamoureux	1,000.00
" Armand Gagné	1,000.00
Par Caisse Générale, 5% des contributions	856.13
" balance au 30 novembre, 1908	849,753.82
Total	862,609.95

CAISSE CENTRALE DES MALADES

Recettes

Balance au 31 octobre 1908	27,827.77
Produit des contributions	1,276.13
Intérêts	16.00
Réserve	11.42
Total	29,131.32

Déboursés

Par indemnités	636.01
" Réserve	2.00
" Caisse Générale, 5% des contributions	63.81
" balance au 30 novembre 1908	28,428.60
Total	29,131.32

CAISSE GENERALE

Recettes

A 5% des contributions	\$919.94
" Rétributions	17.67
" Revue	106.00
" Droits d'entrée	21.00
" Revisions et mutations	16.50
" Fournitures	54.37

Intérêts 2.40
Primes d'assurance de garantie, officiers, cercles et B. P. 10.95
Dépôts Re prêts 38.00
Divers 64.62

Balances au 30 novembre, 1908. 1,251.51
Total 3,834.91

Déboursés

Par Organisation	928.44
" Fournitures	152.00
" Propagande	197.12
" Entretien du bureau:	
Réparations	33.72
Eclairage	9.03
Loyer	78.00
Téléphone, télégraphe, poste et express	186.23
Impressions et papeterie	142.20
Salaires d'officiers et d'employés	743.70
Revision, examens	65.20
Divers	44.27
" Inspection	330.65
" Frais placements	30.00
" Investigation, réclamations	70.54
" Revue	15.00
" Frais d'assemblées	12.00
" Remboursements, dépôts, Re prêts	78.00
" Divers	130.07
Total	3,246.17

Balances au 31 octobre 1908 1,840.25

Résumé

Balance Caisse de dotation	849,753.82
" des malades	28,428.60
" d'épargne	40,999.29
Total	925,181.71

Caisse Générale, excédent des déboursés sur les recettes 3,834.91

Placements des fonds

Fabriques	36,000.00
Municipalités scolaires	52,364.51
Municipalités	36,560.00
Prêts hypothécaires	780,454.50
Dépôt, Gouvernement, Nouveau Brunswick	10,000.00
En Banques, Hochelaga, Provinciale et Nationale	9,787.08
Cercles	60.00
Total	925,226.09

Cercles, etc. Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc. 879.29

Total 924,346.80

Montréal, 30 novembre, 1908.
En foi de quoi nous avons signé:
L. J. D. PAPINEAU,
Secrétaire Général.
ALF. ST-CYR,
Trésorier Général.

Certifié correct
O. Bourdon,
J. A. Mignault, auditeurs.

NECROLOGIE

NOM	ADMISSION			Cert. Part.	DÈCÈS			Médecin Examineur
	No	Cercle ou B. P.	Date		le	Age	Cause	
Arthur Giguère	19	Jacine No. 182	16-7-8	1000	19	19	Accident	J. P. C. Lemieux
C. Arnaud Gagné	19	N. P. Alma No. 225	1-8-07	1000	19	19	Noyé	J. Gagné
Philias Lizotte	24	Jacques-Cartier No. 49	27-6-05	1000	27	27	Méningite	J. A. Beaudoin
Georges Troie	22	N. D. Granby No. 115	5-5-97	1000	22	22	Tuberculose pulm.	Auguste Mathieu
Théophile Montpetit	39	St-Stanislas No. 22	27-1-99	500	34	34	Bright	E. Bourgeault
Damien Bouchard	29	Jacques-Cartier No. 49	7-4-94	1000	31	31	Anémie	P. A. Valois
Solime Pharaud	36	St-Auguste No. 117	20-10-08	1000	34	34	Phthisie	O. H. Létourneau
Emilie Lachapelle	21	Pierreville No. 80	1-6-01	500	28	28	Syncope cardiaque	Dr. Gélinas
Richie Couture	40	St-Georges No. 69	18-9-05	1000	30	30	Abcès cérébral	P. Lussier
Honoré Lemire	47	Maskinongé No. 39	30-6-94	1000	43	43	Fièvre adynamique	L. T. Caron
Charles Gauthier	39	Contant No. 173	26-6-00	1000	47	47	Hémorrhagie pulm.	C. A. Daigle

L'ALLIANCE NATIONALE

Chaplain, J. Nap... No 69-CL. ST-GEORGES, Maisonneuve; S. A., Orca... No 72-CL. ST-BARTHELEMY Co. Berthier; Chaplain... No 73-CL. CHARLEMAGNE, Ville St-Louis; S.P., G. J. P. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert; Prés. B. Martin...

F., et T. P. Z. Guy; Md. E., J. P. Deschatelets Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Beau-... No 138-CL. LECLERC, Woonsocket, R.I.; Chaplain, Rév. Nap Leclerc, Sb. P.G., O. P. Hurteau, 45... No 160-CL. VERDUN; S. A., J. A. A. Leclair, 133 Galt S.F., Edgar St-Onge, 17 de l'Eglise, Réunions...

No 210-CL. ST-VITAL, Lambton; S. A., Valm Deveau; S. P., Elzear Deveau Réunions, 8ème dimanche à la salle publique, à 11 hrs a.m. No 212-CL. CADIEUX, St-Joseph de Sorel; S.A., G.A. Létourneau; S. F., et Md. E., J. Guertin. Réunions, 6e dimanche à 8 hrs p.m., salle Filiatrault... No 214-CL. LA VALLEE, Caupusault; S.F., et S. A., A. J. Rioux. Réunions, dernier dimanche, 2,30 hrs p.m., salle Bonnarais.

L'ALLIANCE NATIONALE

Droits d'entrée pour devenir membre de "L'Alliance Nationale"

Pour certificats de participation de \$ 600	\$0.50
1000	1.00
2000	2.00
Droit d'inscription à la Caisse des Malades	0.50
Honoraire d'examen médical	2.00

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de dotation

Age à l'admission	Age à l'admission				Age à l'admission			
	\$500.00	\$1000.00	\$2000.00	\$3000.00	\$500.00	\$1000.00	\$2000.00	\$3000.00
18	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
19	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
20	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
21	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
22	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
23	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
24	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
25	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
26	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
27	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
28	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
29	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
30	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
31	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
32	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
33	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
34	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
35	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30
36	0.55	1.10	2.20	3.30	0.55	1.10	2.20	3.30

Tarif de contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au décès (vie entière)

Age à l'admission	Age à l'admission				Age à l'admission			
	\$500.00	\$1000.00	\$2000.00	\$3000.00	\$500.00	\$1000.00	\$2000.00	\$3000.00
18	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
19	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
20	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
21	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
22	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
23	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
24	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
25	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
26	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
27	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
28	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
29	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
30	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
31	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
32	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
33	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
34	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
35	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70
36	0.45	0.90	1.80	2.70	0.45	0.90	1.80	2.70

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux
18	35	28	40	37	46	46	59
19	36	29	41	38	47	47	62
20	36	30	42	39	48	48	65
21	37	31	43	40	49	49	70
22	37	32	44	41	50	50	75
23	38	33	45	42	51	51	80
24	38	34	46	43	52	52	85
25	39	35	47	44	53	53	90
26	39	36	48	45	54	54	1.00
27	40						

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Baudin, Loranger, St-Germain & Guerin
 AVOCATS
 54 Rue Notre-Dame Est

BENEFICES

Accordés par l'Alliance Nationale
 INDEMNITE, 1^o de \$5 par semaine pendant 20 semaines par année. Maximum \$100 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1^o - Certificat d'assurance au décès (vie entière)
 (a) CAPITAL-HERITAGE - Au décès du titulaire, ses bénéficiaires ont droit à \$50, \$100, \$200 ou \$300, selon le chiffre du certificat dont ils sont porteurs.
 (b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUIS - Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière) qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquis représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse représentant la moitié du montant de son certificat, un certificat acquis également au montant de la paie à cette caisse; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

2^o - Certificat de Dotation

(a) CAPITAL-HERITAGE - Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$50, \$100, \$200 ou \$300, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alors porteur.
 (b) INDEMNITE AUX INVALIDES - Les membres frappés d'invalidité, d'un certificat d'assurance au décès, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation, le solde étant payable au décès du sociétaire, ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.
 (c) PENSIONS AUX VIEILLARDS - Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un montant de son certificat de participation acquis.
 (d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUIS - Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquis représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquis également au montant de la paie à cette caisse; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

Age d'adh. isibilité: de 18 à 55 ans.
 Contributions à taux fixes, graduées d'après l'âge à l'admission.

L'Alliance Nationale

Capital de Réserve

Dans sa caisse de dotation (assurance de vie), 31 Oct. 1908	\$844,975.60
Dans ses caisses locales des malades, 1er Décembre 1907	173,684.40
Dans sa caisse centrale des malades, 31 Octobre 1908	27,827.70
Total	\$1,046,487.70

Capital Accumulé: \$1,046,487.84

Après 15 ans d'opération.
 Effectif - 10,613 membres en règle au 1er juillet 1908.
 Nombre de cercles en règle au 1er novembre 1908.
 Nombre de bureaux de perception en règle au 1er Novembre 1908

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

7 et 9 Place d'Armes, Montréal.
 Président: M. H. Laporte,
 Gérant Général: Tanorede Blonvot

Département d'Épargne ordinaire @
 Certificat de Dépôt @ 3%

L'Alliance Nationale dépose ses fonds à cette Institution.

BANQUE D'HOCHELAG MONTREAL

Capital autorisé: \$4,000,000
 Capital payé: - \$2,500,000
 Fonds de réserve et surplus \$2,000,000

La Banque a ONZE bureaux dans la ville reçoit les dépôts d'épargne lesquels peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie 3% l'intérêt QUATRE FOIS par année.

- No 272 - CL. ST-CAJETAN, Mansonville, Co. Brome; S.A., S.F., et T., Pierre Duchesneau Réunions, 2e dimanche, à 11 hrs a.m., école du village.
- No 273 - CL. NAPIÉON, Charlemagne, Co. L'Assomption, S.A., S.F., et Trés., Frédéric Béland, Réunions, 2e dimanche, à 4 hrs p.m. chez le secrétaire-secrétaire.
- No 274 - CL. ST-CYRILLE, Co. Drummond; S.A., et S.P., J. E. Paré, N.P., Réunions, dernier dimanche, salle du notaire Paré.
- No 275 - CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jac-Cartier; S.A., S.F., et Trés., J. P. Legault, Réunions, 4e mardi, 7.30 p.m., salle de l'Église de St-Jacques.
- No 276 - CL. BOSSUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L.A. Gingras, S.F., et T., L. L. Ledoux, Réunions, 2e mardi, 7.30 hrs p.m. à l'Hôtel de Ville.
- No 281 - CL. ST-PRIME, Co. Chicoutimi, S.A., S.F., et T., A.H. Verina, Réunions, dernier lundi du mois, à 7 hrs p.m., salle Morély.
- No 282 - CL. ST-FELICIE, Co. Chicoutimi, S.A., S.F., et T., H. St-Pierre, Réunions, dernier lundi, à 7 hrs p.m., à l'école du village.
- No 283 - CL. CRAPON, Pausquet, R.L.; S.A., Arthur Alox, 23 Comstock; S.F., et T., N. L. Brouillette, 11 Quincy Ave., Réunions, 2e dimanche du mois, à 2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.
- No 290 - CL. ST-ILBROD, Hébertville Station, Lac St-Jean, S.A., S.F., et T., J. Agers, Réunions 2e dimanche du mois, à 3 hrs p.m. club St-Jean-Baptiste.
- No 291 - CL. MONTAGNAIS, Roberval, Lac St-Jean; S.A., H. A. Houde; S.F., et T., Adg. Bouchard, Réunions, 2e et 4e vendredis du mois à 8 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.
- No 292 - CL. ST-GEDEON, St-Gédéon, Lac St-Jean; S.A., S.F., et T., Thomas Lavoie, Réunions, dernier dimanche du mois à 7 hrs p.m., salle rubroux.
- No 293 - CL. METEYER, Benoit, rue St-Jérôme, Lac St-Jean, S.F., et T., Plourde, Réunions, dernier dimanche du mois, à 1 hr p.m., Salle Plourde.
- No 294 - CERCLE CHAPLEAU, Labelle, Co. Ottawa, S.A., S.F., et T., W. Moravany, Réunions, dernier dimanche du mois, à 7 hrs p.m., salle du Club Athlétique.
- No 295 - CERCLE STE-AGATHE, Co. de Terrebonne, S.A., D. Côté, S.F., et T., Avila Bouchard, Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hrs p.m., salle Forest.
- No 296 - CERCLE TETREAUVILLE, comté Laviolette, S.A., Ephrem Benoit; S.F., T., et Md. E., Geo. Lomeran, Réunions, dernier dimanche, après le grand-messe, chez M. Ephrem Benoit, rue St-Antoine.
- No 297 - CERCLE LABOUCHE, St-Bruno, Lac St-Jean, S.A., Edgard Bouchard; S.F., et T., Philippe Simard, Réunions, dernier samedi du mois à 7.30 hrs p.m., salle publique.
- No 300 - CERCLE LAURIER, Montréal, Sb., P.G., A.H. Poitier, 24 Ronville, Pres. Co. A. Latontaine, 286 St-Denis; S.A., Donald Morrison, 214 Ste Catherine Est; S.F., et T., Isidore Moquin, 55 St-Laurent; Md. Ex. J. E. Gagné, 487 Ontario, Est. Réunions, 1er mardi, 3 Craig Est., à 8 hrs p.m.
- No 301 - CL. STE-ADELE, comté de Terrebonne; S.A., A. Lanthier, S.F., et T., Ed. Longpré; Réunion, 2e vendredi, 7.30 p.m., Salle E. Longpré.
- No 302 - CL. O.K.A., comté des Deux-Montagnes; S.A., Adolphe Chénés; S.F., et T., W. Oulmet, Réunions, 2e dimanche, 3 p.m., Salle du Collège.
- No 303 - CERCLE DUBOIS, L'Ange Gardien, Co. Montmorency; S.A., Sam. Hudt; S.F., et T., Jos. Trudel, Montmorency Est. Réunions, dernier samedi, 7.30 hrs p.m., chez M. W.H. Trudel.
- No 304 - CERCLE ST-ALEXIS, Co. Chicoutimi; S.A., S.F., et T., Harry Tremblay, Réunions, dernier vendredi, à 7.30 hrs p.m., à la salle Page.
- No 307 - CERCLE BAGOTVILLE, Co. Chicoutimi; S.A., Victor Collin, S.F., et T., L. I. Lévesque, Réunions; 2e lundi, à 7.30 p.m., à la salle Simard.
- No 309 - CL. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville; S.A., J. A. Ste-Marie; S.F., et T., Arg. P. Gosselin, Réunions; 2e mercredi, à 7.30 p.m. à la salle M. Aug. P. Gosselin.
- No 310 - CL. ST-HUGUES, Co. Bagot; S.A., Wilfrid Mélançon, N.P., S.F., T., et Md. E., J. E. Michaud, Réunions; 1er lundi à 7 hrs p.m., à la salle publique du village.
- No 311 - CL. VILLERAY, Co. Hochelaga; S.A., J. Ed. Roy; 2473, Labelle S.F., et T., Jos. Beauvais, 1955 Dufferin, Réunions; 2e et 4e mercredis à 8 hrs p.m., à la salle Raymond 2163 St-Hubert.
- No 312 - CL. BREBUEUF, St-Pierre, Co. Montmagny; S.A., Wm. Parsons; S.F., et T., Jos. Alb. Blais, Réunions; 2e dimanche à 8 hrs p.m., à la salle Lavallée.
- No 313 - CL. BOURASSA, North Hatley, Co. Stanstead; S.A., L. L. Séguin, S.F., et T., A.H. B. Pelletier, Réunions; 2e mardi, à 7.30 hrs p.m., chez M. A.H. B. Pelletier.
- No 314 - CL. PARENT, Lennoxville, Co. Sherbrooke; S.A., S.F., et T., L. A. Simoneau, Réunions; 2e dimanche, à 11 1/4 hrs a.m., à l'école du village.
- No 315 - CL. ST-ALBES, BORROME, Carthby, Co. Wolfe; S.A., Clovis Tessier, S.F., et T., J. S. Poulin, Réunions; 2e vendredi, à 7 hrs p.m., chez M. J. S. Poulin.
- No 316 - CL. COULONGUE, Roxton Pond, Co. Sherford; S.A., Nap. Lavallée, S.F., Trés., et Md. E., B. Goodhout, Réunions; 2e et 4e mercredis à 7.30 hrs p.m., à la salle Hubert Dutilleul.
- No 317 - CL. SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER, Saint-Joachim, Co. Sherford; S.A., S.F., et T., R. LaTour, Réunions; 2e mardi, à 8 hrs p.m., à la salle municipale.
- No 318 - CL. BRASSARD, Dalhousie, N.B., S.A., A. J. LeBlanc, S.F., et T., Mathias Cemeau, Réunions; 2e dimanche, à 11 hrs p.m., à la salle C.M.B.A.
- No 319 - CL. N. D. Des NEIGES, Montréal; S.A., La Goude, S.F., et T., J. Gagnon, Réunions, dernier lundi à 8 hrs p.m., à la Pharmacie Nohmout.
- No 320 - CL. DEQUETTE, Montréal; S.A., J. Alf. Turcotte, S.F., et T., J. F. Turcotte, Réunions; 2e et 4e lundis, à 8 hrs p.m., 88 St-Denis, salons Artistiques.
- No 321 - CL. D'ARJOER, Edmundston, N.B., S.A., René J. Beaulieu, S.F., et T., J. B. De Grâce, Réunions; 2e dimanche, à 1 hr p.m., salle des Forestiers Indépendants.